

(/ I S A S :

(//) ECRET N° 84/47 du 27/4/84
MP/CNSEE-DAF
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 de
Messieurs MIERASSA Clément et TCHIBOTA
MOE POATY Jean Charles, Ingénieurs
Statisticiens Economistes des cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Statistique)
=====

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

D.F.P.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution ;
(/u la Loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15.62 du 3.2.62 susvisée ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A I ;

(/u le décret n° 63/410 du 12.12.63 portant statut commun des cadres du Personnel Technique des Services de la Statistique ;

(/u le décret n° 65/170 du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination d'un membre du Conseil des Ministres ;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative paritaire d'avancement en date du 1er Septembre 1983 ;

(//) E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER.- : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 à deux (2) ans pour le 4^e échelon de leur grade, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Statistique) dont les noms et prénoms suivent

MIERASSA Clément

CNSEE B/VILLE

TCHIBOTA MOE POATY Jean Charles

CENAGES B/VILLE

ARTICLE 2.- : Le présent décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 27 Avril 1984

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Plan,

- Pierre MOUSSA.-

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA -

Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBE-MATSIONA -

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DFP..... 3
- DGB..... 2
- DCF..... 2
- MINI-PLAN..... 2
- DOSSIER DFP..... 6
- DOSSIER CNSEE..... 6
- INTERESSES..... 3
- SGG/BC..... 3/28